

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

Date de la convocation
8 mars 2022

Date d'affichage
18 mars 2022

Le seize mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Maxime JULLIARD, Maire.

Etaient présents :

M. Julliard Maxime, Maire, Mme Bouvier Bernadette, M. Ducret Bernard, Mme Lacroix Dominique, M. Tournier Cyprien, Adjoints, Mme Mayer Annie, Mme Beetschen Louissette, M. Lacroix Didier, Mme Bouillet Valérie, Mme Félisaz Christel, M. Baud Christophe, M. Degardin Kristopher formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

M. Preti Jérôme ayant donné pouvoir à Bernard Ducret
M. Chappuis Paul ayant donné pouvoir à Maxime Julliard

Absents excusés : Mme Lacroix Géraldine

Secrétaire de séance : Bernard Ducret

D2022-014

**TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES POUR LA RENTREE 2022
CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE**

Le conseil municipal est seul compétent pour déterminer les tarifs de la restauration scolaire et des services périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

- Pour la garderie périscolaire, le Maire propose de maintenir les tarifs actuellement en vigueur :

GARDERIE PERISCOLAIRE

1.50 € le matin pour garderie de 7h30 à 8h20
3 € le soir pour garderie de 16h30 à 18h30

- Pour la restauration scolaire, une tranche supplémentaire de coefficient CAF est créée.

CANTINE selon coefficient familial :

Quotient Familial CAF	< 440	440 < 470	470 < 530	530 < 650	> 650
Tarif	3.50 €	4.00 €	4.50 €	5.00 €	5.50 €

TARIFS MAJORÉS

Un tarif majoré est appliqué pour les absences d'inscriptions au service ou les inscriptions hors délais :

GARDERIE PERISCOLAIRE 3 € le matin pour garderie de 7h30 à 8h20 6 € le soir pour garderie de 16h30 à 18h30	CANTINE 11 € quel que soit le coefficient familial
--	---

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité les tarifs ci-dessus, à intervenir pour la rentrée scolaire 2022.

Fait à Féternes, le 18 mars 2022
Le Maire,
Maxime JULLIARD

